

L'action fédératrice « radiotélescopes du XXIe siècle » du Conseil Scientifique de l'Observatoire de Paris a vocation à créer des liens entre les différents projets de recherche et développements instrumentaux pour la radioastronomie, et à leur fournir une base de fonctionnement pluri-annuelle. Cela englobe les grands domaines d'activité suivants au sein de l'Observatoire de Paris : les projets en instrumentation basses fréquences orientés vers l'exploitation scientifique de LOFAR, la mise en service et l'exploitation scientifique de NenuFAR, et la préparation scientifique et technique pour le Square Kilometre Array (SKA).

#### Appel d'offre 2019:

Afin de stimuler les activités scientifiques dans ces domaines pour les personnels de l'Observatoire de Paris, l'action fédératrice « radiotélescopes du XXIe siècle » lance un appel d'offre. Cet appel d'offre concerne toute action liée aux thématiques citées plus haut.

Diverses actions peuvent être financées (ou cofinancées) dans ce cadre tant qu'elles entrent dans les thématiques définies précédemment, en particulier :

- Organisation d'ateliers et réunions, aussi bien scientifiques qu'instrumentaux,
- Organisation d'ateliers de familiarisation aux données radio basses fréquences,
- Missions, participations à conférence ou école thématique,
- Exploitation et projets scientifiques associés à LOFAR ; les projets d'exploitation scientifique liés aux précurseurs de SKA, notamment MeerKAT et ASKAP, sont également recevables,
- Développements techniques et scientifiques liés à NenuFAR,
- Exploitation et projets scientifiques liés à NenuFAR,
- Développements techniques liés à SKA.

Afin d'optimiser le temps de tous, le formulaire (disponible ci-dessous) est volontairement très simple. Les frais de personnel sont exclus et les crédits doivent être consommés en 2019. Les demandes sont à envoyer à [fabienne.casoli@obspm.fr](mailto:fabienne.casoli@obspm.fr) au plus tard **le lundi 4 février 2019**. Les réponses seront analysées par le bureau de l'action fédératrice et ont vocation à être traitées rapidement.

Le formulaire de demande est disponible à partir du lien suivant :

<https://upload.obspm.fr/get?k=u276D354qPMImLhcBxi>

#### **A noter :**

Le Conseil Scientifique souhaite coordonner les appels d'offres Actions fédératrices, Programme blanc et Colloques, selon les règles qui suivent (extrait de l'appel d'offres du CS pour 2019) :

Programme blanc : "Une partie minoritaire des crédits de l'appel d'offre du programme blanc, pourra exceptionnellement être affectée à des projets relevant des thématiques des actions fédératrices. **Ces projets doivent d'abord faire l'objet d'une demande aux actions fédératrices.** Les demandes soumises à l'appel d'offre du programme blanc devront être **obligatoirement assorties de l'avis des bureaux des actions fédératrices.** Par contre, les demandes de

financement de missions rattachées à une thématique relevant d'une action fédératrice ne sont plus éligibles au programme blanc et doivent être déposées **uniquement** en réponse à l'appel d'offre de l'action fédératrice concernée."

Colloques: "Les propositions de colloques relevant de thématiques correspondant à des actions fédératrices sont éligibles. Ces propositions doivent d'abord faire l'objet d'une demande aux actions fédératrices. Les demandes déposées au CS via les laboratoires, devront alors être obligatoirement assorties de l'avis des bureaux des actions fédératrices."

De la part de la coordinatrice de l'action fédératrice « radiotélescopes du XXIe siècle » : Fabienne Casoli